REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CILAOS

Numéro SIRET : 26974024700011

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE MUNICIPALE DE SAINT PIERRE

M. 14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : CCAS DE CILAOS

ANNEE 2023

SOMMAIRE

Pages	
P3	**I - Informations d'ordre général**
	A - Informations statistiques, fiscales et financières
P4	B - Modalités de vote du budget
	II- Présentation générale du budget
	A1- Vue d'ensemble - Sections
	A2- Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
	A3- Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
	B1- Balance générale du budget - Dépenses
P9	B2- Balance générale du budget - Recettes
	III - Vote du budget
	A1- Section de fonctionnement - Détail des dépenses
	A2- Section de fonctionnement - Détail des recettes
	B1- Section d'investissement - Détail des dépenses
	B2- Section d'investissement - Détail des recettes
	B3- Opérations d'équipement pour vote - Détail des chapitres et articles
	B3- Opérations d'équipement pour info - Détail des chapitres et articles

	IV - ANNEXES	Joint.	Ss Obj
	A - Eléments du bilan		
P19	A1- Présentation croisée par fonction (fonctionnement)		
P21	A1- Présentation croisée par fonction (investissement)		
	A2- Etat de la dette		
	2.1- Détail des crédits de trésorerie		
	2.2- Répartition par nature de dette		
	2.3- Répartition des emprunts par structure de taux		
	2.4- Typologie de la répartition de l'encours		
	2.5- Détail des opérations de couverture		
	2.6- Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		
	2.7- Autres dettes		
P27	A3- Méthode utilisée pour les amortissements		
P28	A4- Etat des provisions		
P29	A5- Etalement des provisions		
P30	A6- Equilibre des opérations financières		
	A7- Etats des dépenses, recettes services eau assainissement		
	1.1- Fonctionnement		
	1.2- Investissement		
	A7.2- Etat de la répartition de la TEOM		
	A8- Etat des charges transférées		
	A9- Détail des opérations pour le compte de tiers		
	B - Engagements hors bilan		
	B1- Etat des engagements donnés et reçus		
	1.1- Etat des emprunts garantis		
	1.2- Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		
	1.3- Etat des contrats de crédit - bail		
	1.4- Etat des contrats de partenariat public - privé		
	1.5- Etat des autres engagements donnés		
	1.6- Etat des engagements reçus		
	1.7- Subventions versées dans le cadre du vote du budget		
	B2- Etat des autorisations de programme, crédits de paiement		
	B3- Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale		
	C - Autres éléments d'information		
P33 - A P43	C1- Etat du personnel		
	C2- Liste des organismes avec engagements financiers pris		
	C3.1- Organismes auxquels adhère la commune, l'établissement		
	C3.2- Liste des organismes des établissements publics créés		
	C3.3- Liste des services individualisés dans un budget annexe		
	C3.4- Liste services assujettis à la TVA non érigés en budget		
	D - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures		
P44	D1- Décisions en matière de taux de contributions directes		
	D2- Arrêté et signatures		

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- avec / sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3, (1)
- avec / sans vote formel sur chacun des chapitres. (1)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° ..... du .....). (1)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif ou cumulé de l'exercice précédent. (1)

V - Le présent budget a été voté :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1. (1)

(2) Mention complétée ou rayer la mention inutile

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 259 220.26	1 013 903.68
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTE		245 316.58
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)	1 259 220.26	1 259 220.26

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	39 214.12	24 709.52
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	3 842.38	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		18 346.98
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)	43 056.50	43 056.50
		TOTAL	
	TOTAL DU BUDGET	1 302 276.76	1 302 276.76

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
011 012 65	CHARGES A CARACTERE GENERAL CHARGES DU PERSONNEL & FRAIS ASSIMILES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	212 429.41 905 600.00 75 030.00		152 300.00 1 017 765.45 60 630.00	152 300.00 1 017 765.45 60 630.00	152 300.00 1 017 765.45 60 630.00
Total des dépenses de gestion courante		1 193 059.41		1 230 695.45	1 230 695.45	1 230 695.45
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 000.00		7 000.00	7 000.00	7 000.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 201 059.41		1 237 695.45	1 237 695.45	1 237 695.45
023 *042*	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT* *OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS*	*52 000.00* *13 957.44*		*21 524.81*	*21 524.81*	*21 524.81*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		*65 957.44*		*21 524.81*	*21 524.81*	*21 524.81*
TOTAL		1 267 016.85		1 259 220.26	1 259 220.26	1 259 220.26

+

D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	1 259 220.26

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
013 70 74 75	ATTENUATIONS DE CHARGES PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIV. DOTATIONS, ET PARTICIPATIONS AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 600.00 10 000.00 790 000.00		10 000.00 1 001 903.68 2 000.00	10 000.00 1 001 903.68 2 000.00	10 000.00 1 001 903.68 2 000.00
Total des recettes de gestion courante		803 600.00		1 013 903.68	1 013 903.68	1 013 903.68
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Total des recettes réelles de fonctionnement		803 600.00		1 013 903.68	1 013 903.68	1 013 903.68
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		803 600.00		1 013 903.68	1 013 903.68	1 013 903.68

+

R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	245 316.58

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	1 259 220.26

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	21 524.81

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 000.00		6 000.00	6 000.00	6 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	96 100.07	3 842.38	33 214.12	33 214.12	37 056.50
	Total des opérations d'équipement					
Total des dépenses d'équipement		102 100.07	3 842.38	39 214.12	39 214.12	43 056.50
Total des dépenses financières						
45x1	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		102 100.07	3 842.38	39 214.12	39 214.12	43 056.50
Total des dépenses d'ordre d'investissement						
TOTAL		102 100.07	3 842.38	39 214.12	39 214.12	43 056.50

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	43 056.50

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	191.42		3 184.71	3 184.71	3 184.71
Total des recettes financières		191.42		3 184.71	3 184.71	3 184.71
45x2	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		191.42		3 184.71	3 184.71	3 184.71
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*	*52 000.00*				
040	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS*	*13 957.44*		*21 524.81*	*21 524.81*	*21 524.81*
Total des recettes d'ordre d'investissement		*65 957.44*		*21 524.81*	*21 524.81*	*21 524.81*
TOTAL		66 148.86		24 709.52	24 709.52	24 709.52

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	18 346.98

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	43 056.50

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	21 524.81

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	152 300.00		152 300.00
012	CHARGES DU PERSONNEL & FRAIS ASSIMILES	1 017 765.45		1 017 765.45
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	60 630.00		60 630.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 000.00		7 000.00
68	*Dotations aux amortissements et provisions*		*21 524.81*	*21 524.81*
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*			
	Dépenses de fonctionnement - Total	1 237 695.45	21 524.81	1 259 220.26

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 259 220.26

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)	6 000.00		6 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	37 056.50		37 056.50
	Dépenses d'investissement - Total	43 056.50		43 056.50

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	43 056.50

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIV.	10 000.00		10 000.00
74	DOTATIONS, ET PARTICIPATIONS	1 001 903.68		1 001 903.68
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 000.00		2 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	Recettes de fonctionnement - Total	1 013 903.68		1 013 903.68

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	245 316.58

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 259 220.26

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	3 184.71		3 184.71
28	*AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS*		*21 524.81*	*21 524.81*
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*			
	Recettes d'investissement - Total	3 184.71	21 524.81	24 709.52

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	18 346.98

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	43 056.50

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	212 429.41	152 300.00	152 300.00
- 60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	99 929.41	73 500.00	73 500.00
	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES			
	FOURNITURES NON STOCKABLES			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 000.00	500.00	500.00
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	1 000.00	500.00	500.00
	FOURNITURES NON STOCKEES			
60621	COMBUSTIBLES	2 000.00		
60622	CARBURANTS	10 000.00	5 000.00	5 000.00
60623	ALIMENTATION	35 000.00	35 000.00	35 000.00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	4 000.00	1 000.00	1 000.00
	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT			
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	4 000.00	2 000.00	2 000.00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	10 000.00	12 000.00	12 000.00
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	7 000.00	3 500.00	3 500.00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4 000.00	4 000.00	4 000.00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	21 929.41	10 000.00	10 000.00
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	66 000.00	28 000.00	28 000.00
	LOCATIONS			
6135	LOCATIONS MOBILIERES	20 000.00	15 000.00	15 000.00
	ENTRETIEN ET REPARATIONS			
	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS			
61551	MATERIEL ROULANT	10 000.00	1 000.00	1 000.00
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	10 000.00	1 000.00	1 000.00
6156	MAINTENANCE	10 000.00	4 000.00	4 000.00
	DIVERS			
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 000.00	500.00	500.00
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	13 000.00	6 000.00	6 000.00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	2 000.00	500.00	500.00
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	46 500.00	50 800.00	50 800.00
	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES			
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	500.00	500.00	500.00
	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES			
6232	FETES ET CEREMONIES	1 000.00		
	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS			
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	6 000.00	12 000.00	12 000.00
	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS			
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	500.00	500.00	500.00
6256	MISSIONS	500.00	500.00	500.00
6257	RECEPTIONS	3 000.00	3 000.00	3 000.00
	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS			
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	4 000.00	2 000.00	2 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
	DIVERS			
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	1 000.00	1 300.00	1 300.00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	30 000.00	31 000.00	31 000.00
012	**CHARGES DU PERSONNEL & FRAIS ASSIMILES**	**905 600.00**	**1 017 765.45**	**1 017 765.45**
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	21 616.00	24 000.00	24 000.00
	IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUN. (AUTRES ORGANIS.			
6331	VERSEMENT MOBILITE	11 406.00	12 000.00	12 000.00
6336	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	10 210.00	12 000.00	12 000.00
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	883 984.00	993 765.45	993 765.45
	REMUNERATIONS DU PERSONNEL			
	PERSONNEL TITULAIRE			
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	122 207.00	150 000.00	150 000.00
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	2 930.00	5 000.00	5 000.00
64114	Personnel titulaire – Indemnité inflation	400.00		
64118	AUTRES INDEMNITES	82 518.00	101 000.00	101 000.00
	PERSONNEL NON TITULAIRE			
64131	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	242 356.00	375 000.00	375 000.00
64134	Personnel non titulaire - Indemnité inflation	1 300.00		
	EMPLOIS D'INSERTION			
64164	Emplois d'insertion - indemnité inflation	1 900.00		
64168	AUTRES EMPLOIS D'INSERTION	275 574.00	122 000.00	122 000.00
6417	REMUNERATIONS DES APPRENTIS		13 000.00	13 000.00
64171	Apprentis – Rémunérations			
	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE			
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	78 130.00	137 000.00	137 000.00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	58 557.00	69 000.00	69 000.00
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	18 112.00	21 765.45	21 765.45
6456	VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLEMENT FAMILIAL			
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	**75 030.00**	**60 630.00**	**60 630.00**
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	75 030.00	60 630.00	60 630.00
	REDEVANCES POUR CONCESSIONS,BREVETS,LICENCES...			
6512	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	2 520.00	2 520.00	2 520.00
6518	Autres			
	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS(chap 65			
6561	FRAIS DE PERSONNEL(chap 656 si +100000 habitants)	25 000.00	15 000.00	15 000.00
6562	MATERIEL, EQUIPEMENT ET FOURNITURES(chap 656 si +1	37 500.00	37 500.00	37 500.00
6568	AUTRES SECOURS	10 000.00	5 600.00	5 600.00
	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE			
	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE			
65888	AUTRES	10.00	10.00	10.00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65+656		**1 193 059.41**	**1 230 695.45**	**1 230 695.45**

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 000.00	7 000.00	7 000.00
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 000.00	7 000.00	7 000.00
	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERAT. DE GESTION			
6711	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	6 000.00	6 000.00	6 000.00
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION	1 000.00	1 000.00	1 000.00
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)			
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000.00		
TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+022		1 201 059.41	1 237 695.45	1 237 695.45

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	52 000.00		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	52 000.00		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 957.44	21 524.81	21 524.81
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	13 957.44	21 524.81	21 524.81
6811	DAP - CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	13 957.44	21 524.81	21 524.81
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		65 957.44	21 524.81	21 524.81
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		65 957.44	21 524.81	21 524.81

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	1 267 016.85	1 259 220.26	1 259 220.26

RESTES A REALISER N-1	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)	1 259 220.26

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	3 600.00		
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	3 600.00		
	REMUNERATIONS DU PERSONNEL			
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	3 600.00		
	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE			
6459	REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIV.	10 000.00	10 000.00	10 000.00
- 70 -	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE VENTES DIVERSES	10 000.00	10 000.00	10 000.00
	PRESTATIONS DE SERVICES			
706	PRESTATIONS DE SERVICES	10 000.00	10 000.00	10 000.00
74	DOTATIONS, ET PARTICIPATIONS	790 000.00	1 001 903.68	1 001 903.68
- 74 -	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	790 000.00	1 001 903.68	1 001 903.68
	PARTICIPATIONS			
	ETAT			
74718	AUTRES	100 000.00	60 000.00	60 000.00
7473	DEPARTEMENTS	50 000.00	223 300.00	223 300.00
7474	COMMUNES	590 000.00	590 000.00	590 000.00
7478	AUTRES ORGANISMES	50 000.00	128 603.68	128 603.68
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		2 000.00	2 000.00
- 75 -	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		2 000.00	2 000.00
752	REVENUS DES IMMEUBLES		2 000.00	2 000.00
	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE			
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE			
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		803 600.00	1 013 903.68	1 013 903.68
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION			
7713	LIBERALITES RECUES			
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GEST.			
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS			
TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78		803 600.00	1 013 903.68	1 013 903.68

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chapitre / Article	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		803 600.00	1 013 903.68	1 013 903.68
	RESTES A REALISER N-1			
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			245 316.58
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)			1 259 220.26

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 000.00	6 000.00	6 000.00
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 000.00	6 000.00	6 000.00
2051	CONCESS. ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	6 000.00	6 000.00	6 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	96 100.07	33 214.12	33 214.12
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	96 100.07	33 214.12	33 214.12
	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE			
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	1 000.00	1 000.00	1 000.00
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	35 000.00		
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	25 000.00	10 000.00	10 000.00
2184	MOBILIER	20 000.00	10 000.00	10 000.00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 100.07	12 214.12	12 214.12
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		102 100.07	39 214.12	39 214.12
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES				
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		102 100.07	39 214.12	39 214.12

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	102 100.07	39 214.12	39 214.12

RESTES A REALISER N-1	3 842.38
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)	43 056.50

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT				
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	191.42	3 184.71	3 184.71
- 10 -	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	191.42	3 184.71	3 184.71
	DOTATIONS ET FONDS D'INVESTISSEMENT			
10222	FONDS D'INVESTISSEMENT F.C.T.V.A.	191.42	3 184.71	3 184.71
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		191.42	3 184.71	3 184.71
TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES RECETTES REELLES		191.42	3 184.71	3 184.71

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*	*52 000.00*		
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*	*52 000.00*		
040	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS*	*13 957.44*	*21 524.81*	*21 524.81*
- 28 -	*AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS*	*13 957.44*	*21 524.81*	*21 524.81*
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			
28158	*AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.*	*1 861.05*	*5 244.28*	*5 244.28*
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
28182	*MATERIEL DE TRANSPORT*	*8 763.00*	*8 763.00*	*8 763.00*
28183	*MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE*	*1 490.00*	*4 128.00*	*4 128.00*
28184	*MOBILIER*	*1 182.00*	*1 656.53*	*1 656.53*
28188	*AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES*	*661.39*	*1 733.00*	*1 733.00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		*65 957.44*	*21 524.81*	*21 524.81*
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		*65 957.44*	*21 524.81*	*21 524.81*

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	66 148.86	24 709.52	24 709.52

RESTES A REALISER N-1	
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	18 346.98
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)	43 056.50

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE
	DEPENSES					
	Dépenses réelles	39 214.12		39 214.12		
	Equipements municipaux	39 214.12		39 214.12		
	Equip. non municipaux					
	Opérations financières					
	Dépenses d'ordre					
	Total dépenses de l'exercice	**39 214.12**		**39 214.12**		
	RAR N-1 et reports	**3 842.38**		**1 660.79**	**2 181.59**	
	Total cumulé dépenses	**43 056.50**		**40 874.91**	**2 181.59**	
	RECETTES					
	Total recettes de l'exercice	**24 709.52**	**24 709.52**			
	RAR N-1 et reports	**18 346.98**	**18 346.98**			
	Total cumulé recettes	**43 056.50**	**43 056.50**			

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE
DEPENSES						
Total dépenses de l'exercice		1 259 220.26	21 524.81	161 820.00		1 075 875.45
RAR N-1 et reports						
Total cumulé dépenses		1 259 220.26	21 524.81	161 820.00		1 075 875.45
RECETTES						
Total recettes de l'exercice		1 013 903.68	813 300.00	12 000.00		188 603.68
RAR N-1 et reports		245 316.58	245 316.58			
Total cumulé recettes		1 259 220.26	1 058 616.58	12 000.00		188 603.68

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE
Total dépenses		**43 056.50**		**40 874.91**	**2 181.59**	
Dépenses réelles		43 056.50		40 874.91	2 181.59	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 000.00		6 000.00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37 056.50		34 874.91	2 181.59	
Opérations d'équipement						
Opérations pour compte de tiers						
Dépenses d'ordre						

Total recettes		**24 709.52**	**24 709.52**			
Recettes réelles		3 184.71	3 184.71			
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	3 184.71	3 184.71			
Opérations pour compte de tiers						
Recettes d'ordre		21 524.81	21 524.81			
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*					
040	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE*	*21 524.81*	*21 524.81*			

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE
Total dépenses		**1 259 220.26**	**21 524.81**	**161 820.00**		**1 075 875.45**
Dépenses réelles		1 237 695.45		161 820.00		1 075 875.45
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	152 300.00		152 300.00		
012	CHARGES DU PERSONNEL & FRAIS ASSIMILES	1 017 765.45				1 017 765.45
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	60 630.00		2 520.00		58 110.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 000.00		7 000.00		
Dépenses d'ordre		21 524.81	21 524.81			
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*					
042	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE*	*21 524.81*	*21 524.81*			

Total recettes		**1 013 903.68**	**813 300.00**	**12 000.00**		**188 603.68**
Recettes réelles		1 013 903.68	813 300.00	12 000.00		188 603.68
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTE	10 000.00		10 000.00		
74	DOTATIONS, ET PARTICIPATIONS	1 001 903.68	813 300.00			188 603.68
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 000.00		2 000.00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Recettes d'ordre						

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	6 FAMILLE
	DEPENSES				
Total dépenses de l'exercice		1 259 220.26	21 524.81	161 820.00	1 075 875.45
RAR N-1 et reports					
Total cumulé dépenses		1 259 220.26	21 524.81	161 820.00	1 075 875.45
	RECETTES				
Total recettes de l'exercice		1 013 903.68	813 300.00	12 000.00	188 603.68
RAR N-1 et reports		245 316.58	245 316.58		
Total cumulé recettes		1 259 220.26	1 058 616.58	12 000.00	188 603.68

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	6 FAMILLE
Total dépenses		**1 259 220.26**	**21 524.81**	**161 820.00**	**1 075 875.45**
Dépenses réelles		1 237 695.45		161 820.00	1 075 875.45
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	152 300.00		152 300.00	
012	CHARGES DU PERSONNEL & FRAIS ASSIMILES	1 017 765.45			1 017 765.45
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	60 630.00		2 520.00	58 110.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 000.00		7 000.00	
Dépenses d'ordre		21 524.81	21 524.81		
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*				
042	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE*	*21 524.81*	*21 524.81*		

Total recettes		**1 013 903.68**	**813 300.00**	**12 000.00**	**188 603.68**
Recettes réelles		1 013 903.68	813 300.00	12 000.00	188 603.68
013	ATTENUATIONS DE CHARGES				
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTE	10 000.00		10 000.00	
74	DOTATIONS, ET PARTICIPATIONS	1 001 903.68	813 300.00		188 603.68
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 000.00		2 000.00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Recettes d'ordre					

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE
	DEPENSES				
	Dépenses réelles	39 214.12		39 214.12	
	Equipements municipaux	39 214.12		39 214.12	
	Equip. non municipaux				
	Opérations financières				
	Dépenses d'ordre				
	Total dépenses de l'exercice	**39 214.12**		**39 214.12**	
	RAR N-1 et reports	**3 842.38**		**1 660.79**	**2 181.59**
	Total cumulé dépenses	**43 056.50**		**40 874.91**	**2 181.59**
	RECETTES				
	Total recettes de l'exercice	**24 709.52**	**24 709.52**		
	RAR N-1 et reports	**18 346.98**	**18 346.98**		
	Total cumulé recettes	**43 056.50**	**43 056.50**		

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE
Total dépenses		**43 056.50**		**40 874.91**	**2 181.59**
Dépenses réelles		43 056.50		40 874.91	2 181.59
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 000.00		6 000.00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37 056.50		34 874.91	2 181.59
Opérations d'équipement					
Opérations pour compte de tiers					
Dépenses d'ordre					

Total recettes		**24 709.52**	**24 709.52**		
Recettes réelles		3 184.71	3 184.71		
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	3 184.71	3 184.71		
Opérations pour compte de tiers					
Recettes d'ordre		21 524.81	21 524.81		
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*				
040	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE*	*21 524.81*	*21 524.81*		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 600.00 €	26/12/1996

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	203 - 203 FRAIS ETUDE RECHERCHE ET FRAIS INSERTION	5	26/12/1996
Linéaire	2158 - 2158 AUTRES INSTALLATIONS MATERIEL ET OULL TECHNIQ	7	26/12/1996
Linéaire	2182 - 2182 MATERIEL DE TRANSPORT	8	26/12/1996
Linéaire	2183 - 2183 MATERIEL BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	5	26/12/1996
Linéaire	2184 - 2184 MOBILIER	10	26/12/1996
Linéaire	2188 - 2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5	26/12/1996

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2023	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges…… Provisions pour pertes de change …… Provisions pour garanties d'emprunts …… Autres provisions pour risques …… ……						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations …… - des stocks …… - des comptes de tiers …… - des comptes financiers ……						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges …… Provisions pour pertes de change …… Provisions pour garanties d'emprunts …… Autres provisions pour risques …… ……						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations …… - des stocks …… - des comptes de tiers …… - des comptes financiers ……						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée ;
(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès … ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement …).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/2023	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Propositions nouvelles	VOTE
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16	**Emprunts et dettes assimilées (A)**		
1631 1641 1643 16441 1671 1672 1678 1681 1682 1687	Emprunts obligataires Emprunts en euros Emprunts en devises Opérations afférentes à l'emprunt Avances consolidées du Trésor Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor Autres emprunts et dettes Autres emprunts Bons à moyen terme négociables Autres dettes		
	Autres dépenses à déduire des ressources propres (B)		
10	*Reprise de dotations, fonds divers er réserves*		
10	Reversement de dotations, fonds divers er réserves		
139	*Subvention d'investissement transférée au compte de résultat*		
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D001	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres		3 842.38		3 842.38

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Propositions nouvelles	VOTE
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**24 709.52**	**24 709.52**
	Ressources propres externes de l'année (a)	**3 184.71**	**3 184.71**
10222 10223 10226 10228 13146 13156 13246 13256 138 26 27	FCTVA TLE Taxe d'aménagement Autres fonds Attributions de compensation d'investissement Attributions de compensation d'investissement Attributions de compensation d'investissement Attributions de compensation d'investissement Autres subvent° invest. non transf. Participations et créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	3 184.71	3 184.71
	Ressources propres internes de l'année (b)	**21 524.81**	**21 524.81**
15	*Provisions pour risques et charges*		
169	Primes de remboursement des obligations		
26	*Participations et créances rattachées à des participations*		
27	*Autres immobilisations financières*		
28 *28158* *28182* *28183* *28184* *28188*	*Amortissement des immobilisations* *AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.* *MATERIEL DE TRANSPORT* *MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE* *MOBILIER* *AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES*	*21 524.81* *5 244.28* *8 763.00* *4 128.00* *1 656.53* *1 733.00*	*21 524.81* *5 244.28* *8 763.00* *4 128.00* *1 656.53* *1 733.00*
29	*Provisions pour dépréciation des immobilisations*		
39	*Provisions pour dépréciation des stocks et encours*		
481	*Charges à répartir sur plusieurs exercices*		
49	*Provisions pour dépréciation des comptes de tiers*		
59	*Provisions pour dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations		
021	*Virement de la section de fonctionnement*		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent	Solde d'exécution R001	Affectation R1068	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	24 709.52		18 346.98		43 056.50

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	3 842.38
Ressources propres disponibles	IV	43 056.50
Solde (IV - II)	V	39 214.12

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2023	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2023

GRADES OU EMPLOI (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Directeur général des services							0
Directeur général adjoint des services							0
Directeur général des services techniques							0
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**8**	**0**	**8**	**3**	**1**	**4**
Attaché principal							0
Attaché territorial							0
Rédacteur principal de 1ère classe							0
Rédacteur principal de 2ème classe							0
Rédacteur territorial		1	0	1	0		0
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	2	0	2	2		2
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	1	0	1	0		0
Adjoint administratif territorial	C	4	0	4	1	1	2
FILIERE TECHNIQUE c		**6**	**0**	**6**	**2**	**5**	**7**
Ingénieur principal							0
Technicien territorial principal de 2ème classe							0
Technicien territorial							0
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe							0
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	2	0	2	0		0
Adjoint technique territorial	C	2	0	2	0	5	5
Agent de maîtrise territorial principal							0
Agent de maîtrise territorial		2	0	2	2		2
FILIERE SOCIALE (d)		**6**	**0**	**6**	**1**	**0**	**1**
Agent social principal de 1ère classe	C	1	0	1	0		0
Agent social principal de 2ème classe	C	1	0	1	0		0
Agent social	C	4	0	4	1		1

FILIERE MEDICO-SOCIALE e		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
							0
							0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0**	**0**	**0**	**0**	0	0
[...]							0
FILIERE SPORTIVE (g)		**0**	**0**	**0**	**0**	0	0
Educateur territorial principal des activités physiques et sportives de 1ère classe -ETAPS							0
Educateur territorial principal des activités physiques et sportives de 2ème classe -ETAPS							0
Educateur des activités physiques et sportives							0
FILIERE CULTURELLE (h)		**0**	**0**	**0**	**0**	0	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe							0
Adjoint territorial du patrimoine							0
FILIERE ANIMATION (i)		**0**	**0**	**0**	**0**	22	22
Animateur territorial principal de 1ère classe							0
Animateur territorial principal de 2ème classe							0
Animateur territorial						2	2
Adjoint d'animation territorial principal de 1ère classe							0
Adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe							0
Adjoint d'animation territorial						20	20
FILIERE POLICE (j)		**0**	**0**	**0**	**0**	0	0
Chef de service de police municipale principale de 1ère classe							0
Chef de service de police municipale principale de 2ème classe							0
Chef de service de police municipale							0
Brigadier-chef principal							0
Brigadier							0
Gardien							0
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0**	**0**	**0**	**0**	22	22
[...]Contrats aidés (PEC)						21	21
Apprenti						1	1
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		**20**	**0**	**20**	**6**	**50**	**56**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptablisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B, C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps completsont comptabilisés pour une unité, les emplois non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi

(4) Equivalent temps plein annul travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période dactivité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent sur toute l'année correspondant à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ;

un agent à temps partiel, à 80%

présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8*6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2023	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2023 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2023	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**94 746,30**		
Adjoint technique	C	TECH	382	94 746,30	3-3-1°	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**646 304,43**		
Animateur	B	ANIM	503	46 672,92	3-a	CDD
Animateur	B	ANIM	381	29 971,20	3-a	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	353	96 324,23	3-a	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	353	73 291,71	3-b	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	352	17 145,67	3-b	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	352	30 436,60	3-a	CDD
Adjoint technique	C	TECH	382	31 854,48	3-a	CDD
Adjoint technique	C	TECH	352	1 470,54	3-b	CDD
Agent polyvalent environnement	C	TECH		69 875,15	A	Contrats aidés (PEC)
LAV	C	TECH		154 298,73	A	Contrats aidés (PEC)
Adjoint d'animation PST	C	MS		71 404,08	A	Contrats aidés (PEC)
Agent administratif	C	ADM		12 553,08	A	Contrats aidés (PEC)
Apprenti	C	ADM		11 006,04	A	Apprenti
TOTAL GENERAL				**741 050,73**		

(1) CATEGORIE : A,B,C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbainisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachable à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ,,,).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composées de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établiss de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'gent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le foncdement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrart à fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2023	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2023 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2023	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**94 746,30**		
Adjoint technique	C	TECH	382	94 746,30	3-3-1°	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
[...]						
TOTAL GENERAL				**94 746,30**		

(1) CATEGORIE : A,B,C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbainisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachable à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ,,,).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composées de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'gent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le foncdement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrart à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2023	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2023 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2023	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
[...]						
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**327 167,35**		
Animateur	B	ANIM	503	46 672,92	3-a	CDD
Animateur	B	ANIM	381	29 971,20	3-a	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	353	96 324,23	3-a	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	353	73 291,71	3-b	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	352	17 145,67	3-b	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	352	30 436,60	3-a	CDD
Adjoint technique	C	TECH	382	31 854,48	3-a	CDD
Adjoint technique	C	TECH	352	1 470,54	3-b	CDD
TOTAL GENERAL				**327 167,35**		

(1) CATEGORIE : A,B,C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbainisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachable à une filière.

PLO

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ,,,).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composées de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'gent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le foncdement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrart à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2023	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2023 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2023	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
[...]						
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**319 137,08**		
Agent polyvalent environnement	C	TECH		69 875,15	A	Contrats aidés (PEC)
LAV	C	TECH		154 298,73	A	Contrats aidés (PEC)
Adjoint d'animation PST	C	S		71 404,08	A	Contrats aidés (PEC)
Agent administratif	C	ADM		12 553,08	A	Contrats aidés (PEC)
Apprenti	C	ADM		11 006,04	A	Apprenti
TOTAL GENERAL				**319 137,08**		

(1) CATEGORIE : A,B,C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbainisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachable à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ,,,).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composées de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'gent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le foncdement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrart à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

IV - ANNEXE	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES ARRETE ET SIGNATURES	D1 D2

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante	Variation de taux / N-1	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit /N-1(%)
Taxe d'habitation	……	…….%	%	%		…….%
TFPB	……	…….%	%	%		…….%
TFPNB	……	…….%	%	%		…….%
CFE	……	…….%	%	%		…….%
TOTAL	……	…….%			……	…….%

D2 – ARRETE – SIGNATURES

Nombre de membres en exercice…09
Nombre de membres présents……07..
Nombre de suffrages exprimés…..07..
VOTES :
Pour……07……..
Contre……00……
Abstentions…..00……

Date de convocation :03/04/23

Présenté par (1), Le Président , Le Vice Président
A CILAOS… le 13 Avril 2023

Délibéré par le Conseil d'Administration(2), réuni en session du 13.04.23
A…CILAOS……, le 13 Avril 2023……

Pour le Président et par délégation,

Le Vice Président du CCAS
Monsieur Laurent BOYER

C.C.A.S. de CILAOS * Tél. 02 62 31 89 89 - RÉUNION *

Les membres du Conseil d'Administration (2),

MEMBRES ELUS

NOM PRENOMS	*FONCTION*	*SIGNATURES*
Monsieur Jacques TECHER	Président	
Madame Elizabeth ROCHEFEUILLE	Conseillère Municipale	
Madame Alexandra PAYET	4ème adjointe	Payet
Monsieur Patrick DRULA	3ème adjoint	
Monsieur Laurent BOYER	5ème adjoint - Vice Président du CCAS	

MEMBRES NOMMES

NOM PRENOMS	*FONCTION*	*SIGNATURES*
Madame Renée Claude GONTHIER	Personne participant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, en faveur des jeunes	
Madame Marie Noéline Gilberte DUBARD	Personne participant à des actions en faveur des personnes âgées et des retraités de la Commune	
Madame Marie Joëlle CARRON	Personne participant dans le domaine de la famille	
Monsieur Jean Claude POUDROUX	Personne participant à des actions en faveur des personnes handicapées de Cilaos	

Certifié exécutoire par……(1), compte tenu de la transmission en préfecture, le……
Et de la publication le……/……/……

A Cilaos, le……/……/……

(1)Indiquer le Maire ou le Président de l'organisme ;
(2) Indiquer le Conseil municipal ou l'assemblée délibérante